



www.cnrs.fr



COMMUNIQUÉ DE PRESSE REGIONAL I TOULOUSE I DATE 14 JUIN 2011

Les paradoxes de la sécurité : le cas d'AZF

L'ouvrage « Les paradoxes de la sécurité : le cas d'AZF » de Gilbert de Terssac¹ et Jacques Mignard², vient de paraître aux PUF. Il est consacré à l'analyse du travail d'organisation de la sécurité, lequel vise à diminuer la survenue d'une catastrophe.

Gilbert de Terssac et Jacques Mignard étudient le « travail d'organisation de la sécurité » sur le site de l'usine AZF après la catastrophe du 21 Septembre 2001. Cette recherche s'éloigne de la perspective de la faute ou de la culpabilité (scène judiciaire) pour remonter vers l'objectivation de ce qui s'est passé, pour expliciter ce que sont les pratiques de sécurité d'une usine, leurs dynamiques et leurs contradictions (scène organisationnelle).

C'est en reconstituant les pratiques de sécurité dans cette usine de 1980 à 2001 qu'ils mettent au jour le travail d'organisation de la sécurité et ses paradoxes.

D'abord, la sécurité industrielle est « paradoxale » parce qu'elle oblige à articuler deux réalités contradictoires : une démarche de sécurité et l'irruption d'une catastrophe. La sécurité met en présence deux propositions vraies l'une et l'autre alors appelées « les paradoxes de la sécurité ». Ces derniers forment le référentiel de la sécurité, lequel comprend et articule cette *confiance* dans la tranquillité des situations professionnelles et la *méfiance* qui nous éloigne de cet idéal. Ensuite, la sécurité est « paradoxale » parce que les règles édictées contiennent deux réalités qu'il faut faire tenir ensemble : les auteurs des règles prétendent qu'elles garantissent la sécurité sans que l'on soit sûr que cette sécurité puisse être atteinte.

Une règle de sécurité n'est pas seulement un énoncé qui dit ce qu'il faut faire, ni même un bricolage imaginé par l'utilisateur. Les règles formelles, édictées pour « plus de sécurité », ne s'imposent pas par la force de leurs énoncés mais par l'engagement des personnes à les utiliser, à les produire et à les respecter. Autrement dit, l'efficacité d'une règle de sécurité n'est pas seulement liée à son énoncé sur le papier, elle est aussi liée à la capacité des individus à faire exister ce qui préexiste, à mettre en action la règle, bref à développer des processus d'apprentissage.

¹ Gilbert de Terssac, sociologue, directeur de recherche CNRS, CERTOP UMR5044 CNRS, Université de Toulouse II - Le Mirail

² Jacques Mignard, ancien ouvrier, agent du Service sécurité de l'usine AZF, retraité



www.cnrs.fr



Cet ouvrage montre ainsi que la sécurité est dans l'activité professionnelle de chacun. Une règle de sécurité, c'est une rencontre entre un dispositif prévu pour protéger les destinataires et la disposition de ses utilisateurs à la mobiliser.

La mise en œuvre de la sécurité implique une coopération entre des acteurs aux compétences variées et de niveau hiérarchique différent (ouvriers, cadres), et cette coopération induit la modification des relations de travail et des rapports hiérarchiques. Cette étude fonde le concept de sécurité effective comme une activité des sujets qui passent d'une sécurité figée dans des règles « sur le papier » ou par des règles formelles en une sécurité en action. La sécurité devient alors cette activité continue de transformation des règles formelles en obligations partagées que chacun s'engage à suivre.

Dès lors, l'engagement, l'appropriation, la compréhension et la coordination par les savoirs forment un ensemble de règles sociales inventées et mobilisées par les sujets pour parvenir à agir en sécurité. La règle devient une obligation partagée et donc une règle sociale dans la mesure où elle rapproche et fait tenir ces deux facettes de la réalité : une facette originelle liée à une décision initiale ou à une prise d'initiative - la décision initiale - et une facette additionnelle visant à rendre utilisable la règle initiale.

La sécurité est alors négociée.

Bibliographie

« Les paradoxes de la sécurité : le cas d'AZF » Gilbert de Terssac et Jacques Mignard, Ed. PUF, coll. Le travail humain, juin 2011

Mots-clés

Sécurité industrielle, risque technologique majeur, organisation, accident du travail, catastrophe, règle, sanction, engagement, compréhension.

Contacts

Contact scientifique : Gilbert de Terssac | detersac@univ-tlse2.fr

Contact communication CERTOP : Anne Razous | razous@univ-tlse2.fr